



Réformes des retraites :

Travailler plus pour gagner moins !

On nous avait annoncé une réforme des retraites, on en aura deux ! Celle qui consiste à allonger encore la durée de cotisations requise pour le taux plein, et une autre, systémique, destinée à mettre fin à notre système de retraite solidaire et à ses 42 régimes.

Alors que toutes les projections du Conseil d'Orientation des Retraites (COR) aboutissent déjà à une baisse du niveau des pensions si l'actuelle législation est maintenue, ces deux réformes ne feront qu'accentuer cette évolution !

La première mesure annoncée, sortie du chapeau au début de l'été, c'est l'accélération de la réforme « Touraine » de 2014. Cette loi prévoyait déjà de faire passer le nombre de trimestres requis pour avoir le droit à une retraite sans décote de 167 à 172 (soit 43 années de cotisations), au rythme d'un trimestre supplémentaire tous les 3 ans jusqu'à l'horizon 2035. Le gouvernement vient de faire savoir qu'il accentuera ce rythme en augmentant la durée de cotisation d'un trimestre supplémentaire tous les ans jusqu'en 2025.

Cette mesure va de facto baisser les pensions des travailleurs :

- baisse pour celles et ceux qui ne pourront pas prolonger encore leur activité, et qui seront donc touchés par une décote
- baisse pour celles et ceux qui prolongeront jusqu'à l'âge d'annulation de la décote sans avoir toutes leurs annuités
- baisse pour celles et ceux qui pouvaient surcoter (soit par la neutralisation de la décote, soit par une diminution de celle-ci).
- maintien du niveau de la pension pour celles et ceux qui pourront travailler plus longtemps afin de remplir cette nouvelle condition.

Avec cette mesure ce sera tous perdants !

Alors qu'aujourd'hui l'âge moyen d'acquisition de la première année complète de cotisation est de 22 ans, l'augmentation du nombre de trimestres requis va aboutir à un âge moyen de départ en retraite de 65 ans.

Mais cette mesure va également prendre tout son effet en 2025, date à laquelle la mise en place du nouveau système de retraite à points est prévue. Il n'est alors plus fait référence à une durée d'assurance ou de cotisation, puisque la retraite est le reflet de l'intégralité des salaires perçus au long de la carrière.

Il est question d'un âge pivot instaurant une décote pour les futurs retraités qui liquideront leurs droits avant cet âge là. Sur le papier ils pourront donc partir dès 62 ans mais avec une pension considérablement réduite. La convergence de ces deux réformes fait craindre que l'âge pivot ne soit finalement 65 ans !

Le système de retraite à points met en place un mécanisme purement gestionnaire et comptable de la retraite. Le système s'auto-équilibre en fonction des moyens et de l'espérance de vie d'une génération, et non en fonction de ses besoins. Le montant des pensions ne sera plus le reflet des salaires mais celui de l'état économique du pays.

Dès lors, l'âge de départ deviendra aléatoire et dépendra surtout du niveau de la future pension. Or le montant de celle-ci dépendra de paramètres totalement imprévisibles et illisibles pour la majorité des salariés.

Autant dire que la majorité des futurs retraités, à condition de le pouvoir, travaillera le plus longtemps possible afin d'améliorer sa pension. Ceux qui ne pourront pas resteront sur le quai de la gare...

Ces réformes marquent la fin du modèle social voulu par le Conseil National de la Résistance et Ambroise Croizat en 1945. C'est la fin des régimes spéciaux adaptés aux spécificités des emplois concernés, la fin du régime de la fonction publique et donc la fin du statut des fonctionnaires. Il rend caduc tous les accords d'entreprise ou de branche qui pouvaient permettre de partir en pré-retraite, souvent en lien avec la pénibilité.

La CGT exige l'abandon du projet et demande que soit prise en compte ses propositions d'amélioration du système actuel. Elle exige l'arrêt des exonérations de cotisations sociales qui grèvent le financement du système et mettent à mal les droits des travailleurs.

La prime Macron dite « de pouvoir d'achat », où encore la défiscalisation des heures supplémentaires illustrent cette politique qui fragilise notre protection sociale plutôt en lieu et place d'une véritable augmentation des salaires. Ce gouvernement veut passer en force et avance en brouillant les pistes.

Construire une large mobilisation sociale pour empêcher ces mauvais coups est indispensable !

La Fédération des Finances CGT appelle les salariés et agents des ministères de Bercy et des établissements semi-public à s'emparer de ce sujet dès à présent. Elle les invite d'ores-et-déjà à s'organiser avec ses syndicats pour préparer les mobilisations nécessaires pour faire échec à ces deux réformes qui visent à détruire notre modèle de protection sociale.